

Ville de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire de la ville de Cany-Barville.

Présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire
M. Michel BAUDRY, Mme Marie-Louise DOULET, M. Pierre-Yves JEGAT, Adjoints au Maire
Mme Agnès LEDUC, M. Jean-Charles FONTAINE, Mme Annie LEFRANCOIS, Conseillers municipaux délégués
Mme Nicole GIBOURDEL, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDY, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, M. Thierry MALANDAIN, Mme Françoise HERVIEUX, M. Christophe HANNION, Mme Virginie LEFRANCOIS, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-José LELAUMIER (Conseillère municipale) pouvoir à M. Michel BAUDRY
M. Xavier BATUT (Conseiller municipal) pouvoir à M. Christophe HANNION

Absentes excusées :

Mme Catherine GOURDAIN, Mme Coralie CAUCHY (Conseillères Municipales)
M. Pascal LARGILLET, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Mathilde COURTILLET (Conseillers municipaux)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LEFRANCOIS Annie est élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 18

Date de convocation : 9 janvier 2026

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025 : *Adopté à l'unanimité*

Délibération n°20260119-01 : Affaires scolaires - Syndicat Mixte du Collège Louis Bouilhet : Avis sur la reprise du plateau sportif

REFUS - Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°20250119-02 : Affaires scolaires - Syndicat Mixte du Collège Louis Bouilhet : Avis sur la reprise de la mare pédagogique

REFUS - Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°20260119-03 : Affaires scolaires - Ecole privée Jeanne d'Arc : Participation aux frais de fonctionnement pour l'exercice 2026

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Délibération n°20260119-04 : Affaires générales - Remboursement de frais avancés par un agent

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

- Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire.
- Communications
- Tour de table

AGENDA

- Prochain Conseil Municipal : Lundi 9 février 2026 à 18h30

La séance est levée à 19h30

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste des délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie

Fait à Cany-Barville, le 20 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT



Le procès-verbal de la séance sera disponible sous huit jours et consultable sur le site internet www.cany-barville.fr ou en mairie aux heures d'ouverture au public.